

DUO CAT AMANIA 2020

Avis de course 2020

Course en double, du 20 au 26 juin 2020

La notation [DP] dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020
- 1.2. Le Règlement pour Prévenir des Abordages en Mer (RIPAM)
- 1.3. Le règlement IRC 2020, IRC double et Trophée double (UNCL)
- 1.4. La liste des matériels de sécurité de la Division 240 pour une navigation Semi Hauturière (à plus de 6 milles des côtes, mais à moins de 60 milles) : applicable à tous les navires de plaisance d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres (voir AC 8 Sécurité).

2. PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la réglementation Word Sailing (WS) 20.9.2 s'applique. [DP]

3. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

3.1. Les concurrents français doivent être licenciés auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers.

Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de série homologués (pour la Duo Cat-Amania le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production effective prévue, il appartiendra au concurrent au moment de l'inscription de fournir un certificat du chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités). Un contrôle de l'AO pourra être fait.

Les bateaux doivent posséder un certificat de jauge IRC validé 2020 **ou pour les bateaux français d'un certificat SER (ceci modifie la règle IRC 8.2)**, avec un coefficient : de 0.949 à 1,070 inclus. Il n'est pas prévu de limitation de longueur des bateaux.

3.3. Ne sont pas admis tous les prototypes (Half-Tonner et 3/4 Tonner...) que leur coefficient autoriserait à participer.

3.4. La course est ouverte à 60 bateaux maximum. L'AO peut décider d'inviter des bateaux supplémentaires au nombre maximum d'inscrits.

3.5 La DUO CAT AMANIA est une course composée uniquement d'amateurs. Sont considérés comme professionnels, tous coureurs ayant été ou sont rémunérés durant les 12 derniers mois pour courir. Cela n'interdit pas les sponsors, ni les pros du monde de la voile (Voilier, Constructeur, revendeur d'équipement etc...)

3.6. Les inscriptions seront ouvertes à partir du **7 décembre 2019**, la présentation officielle de la course au NAUTIC aura lieu le 14 décembre à 16h sur le stand de la Compagnie des Ports du Morbihan (Hall 1 – Emplacement J7). L'inscription définitive est comptabilisée à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement de **450 €** par bateau bénéficiant ou non d'un soutien publicitaire. En cas de désistement un forfait de 100 € sera retenu. Les inscriptions pourront **se faire en ligne sur le site internet de la Duo Cat Amania** ou par courrier, **chèque établi à l'ordre de Voile Bretagne Sud**, à l'adresse de la **SNT Môle Eric TABARLY 56470 La Trinité sur Mer**.

3.7. La liste des concurrents et liste d'attente seront affichées sur ce site internet www.duocatamania.com

3.8. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

Bulletin de participation

- Licence FFVoile 2020 portant la mention "Compétition" ou accompagnée d'un Certificat médical d'aptitude à la voile en compétition valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Certificat de jauge IRC 2020 ou certificat SER.
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition des deux navigateurs du bateau ;

Le skipper doit être présent sur la totalité de la course.

La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 20 juin 2020.

Tout autre changement d'équipage au cours de la semaine de régates, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du Comité de Course, un seul changement est autorisé (demande faite par écrit).

4. PROGRAMME

Samedi 20 juin : La Trinité sur Mer

de 14h à 18h : Accueil des bateaux et Contrôle de jauge.

18h00 : Présentation des équipages et pot d'accueil

Dimanche 21 juin

Etape : **La Trinité sur Mer – Le Crouesty**

8h30 Briefing - 10h00 Mise à disposition

Soirée des équipages

Lundi 22 juin

Etape : **Le Crouesty – Pornic**

Soirée des équipages

Mardi 23 juin

Etape : **Pornic – Piriac sur Mer**

Soirée libre

Mercredi 24 juin

Etape : **Piriac sur Mer – Le Palais Belle-Isle**

Soirée des équipages

Jeudi 25 juin

Etape : **Le Palais – Port Haliguen Quiberon**

Soirée des équipages

Vendredi 26 juin

Etape : **Port Haliguen Quiberon - La Trinité sur Mer**

9h00 : A.G des coureurs

Parcours côtier en baie de Quiberon

19h30 : Dîner et remise des prix

5. JAUGE

Chaque bateau doit adresser l'AO un certificat IRC valide ou certificat SER établi avant le 1er juin 2020. Des contrôles seront effectués à tout moment par le Comité Technique à compter du samedi 20 juin dès 14h jusqu'à la fin de l'épreuve.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors de l'accueil des concurrents à la SNT le 20 juin 2020

7. CLASSEMENTS

- 7.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué
- 7.2. Toutes les courses compteront pour le classement général
- 7.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8
- 7.4. Le classement de la DUO CAT AMANIA sera le classement en temps compensé, par addition des points de chaque étape
- 7.5. Toutes les courses se courent en coefficient 1
- 7.6. Un **classement mixte** sera extrait du classement de la DUO CAT AMANIA

8. SECURITE

- 8.1. Les bateaux devront être de l'équipement Semi-Hauturier de la Division 240 :
 - D'un moteur fixe inbord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir
 - D'un mouillage complet avec ancre à bord
 - D'une VHF fixe de puissance 25W
- 8.2. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique, sur leur brassière de sécurité. Ceci modifie la RCV 40

9. AIDE EXTERIEURE

Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52.

Tout système d'aide à la navigation est autorisé.

Le routage extérieur n'est pas autorisé.

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

10. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil Portuaire à la Trinité sur Mer.

Gratuité de la nuitée précédent le départ de la première étape pour l'ensemble de la flotte, excepté pour les bateaux dont le port d'attache est à plus de 50 miles. Ils bénéficieront de 2 nuits gratuites.

Pour tout renseignements portuaires :

Port de la Trinité sur Mer

➤ +33 2 97 55 71 49

➤ Email : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

➤ Site : <http://port-la-trinite-sur-mer.com>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter
La Société Nautique de la Trinité sur Mer au 02 97 55 73 48 ou flr@snt-voile.org